

FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE
REGLEMENT

CAHIER DES CHARGES

**BARQUE DE
SAUVETAGE**

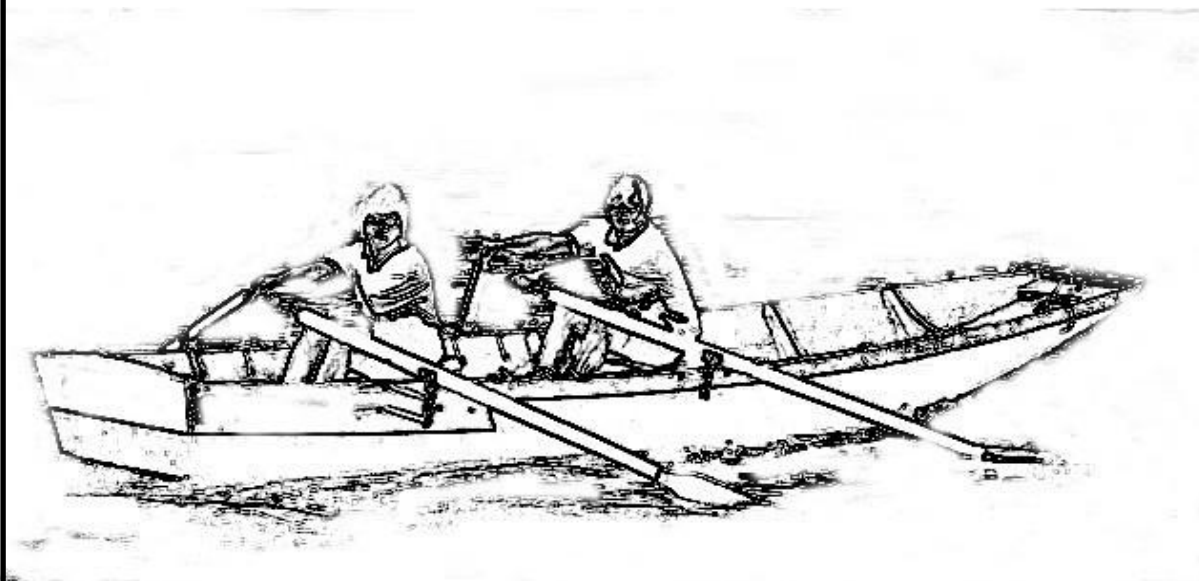
Edition mars 2023



CAHIER DES CHARGES

BARQUE DE SAUVETAGE

Organisation *des* *courses*



FORMALITÉS

La société doit demander une autorisation à la préfecture du, ou des, départements concernés (cf : CERFA), ou aux Voies Navigables de France (V.N.F.) au moins trois mois avant sa compétition. En ce qui concerne les sociétés de la Loire, l'autorisation est déposée auprès de la Sous-Préfecture.

Elle effectue également une demande d'autorisation de buvette auprès de l'organisme compétent (mairie, etc.). Prévoir un timbre fiscal éventuellement.

Elle doit prévenir son assurance pour l'extension de la RC pour organisation de compétition accueillant du public.

Attention :

Le Président de club organisateur est civilement responsable, sa décision est prépondérante. Il peut, en cas de forte pluie, de vent violent, d'orage ou d'insécurité, arrêter la manifestation, de même que le Président de jury durant la course s'il juge qu'il y a danger pour les sportifs. Toutefois, cette décision pourra être entérinée par le président du jury, ainsi que le président organisateur, qui pourrait éventuellement se référer à « Météo France » via Internet (smartphone).

Les sociétés doivent faire l'effort de prévenir leur presse locale.

Les clubs doivent, 3 jours avant la compétition, se renseigner sur le débit du fleuve auprès de V.N.F, C.N.R ou en préfecture pour les sociétés de la Loire.

La compétition est annulée si, le jour de la course, le débit du fleuve atteint le niveau maximal autorisé pour la navigation (bateaux de moins de 20m) moins cinq pourcent (RNPC : Restriction de Navigation en période de crue- Site internet : www.inforhone.fr ou www.vigicrues.gouv.fr).

Par exemple : à la station de référence de Ternay, le seuil de crue -5% est de 2550m³/s, à celle de Valence, il est de 3250m³/s.

Toutefois, le président de club doit adapter ses parcours en fonction des débits avoisinant ces seuils de crue, éviter les traversées de fleuve qui peuvent nuire à la sécurité des rameuses et rameurs et réduire si nécessaire la longueur de ses parcours.

Les sociétés doivent renseigner les autres clubs sur le déroulement de leur compétition 15 jours avant la date de celle-ci.

En cas d'annulation de course (ex : crue), prévenir le Président de la Ligue, les Présidents de club, Membres de la Commission de Sauvetage et Commission des arbitres.

DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

1° - SONORISATION

La sonorisation des courses est assurée par chaque club. Ils récupéreront la sono de la Ligue

Le club apporte et enlève le matériel après chaque course. Les délégués de course préviennent chaque club pour récupérer cette sono après la compétition.

2° - DÉPART

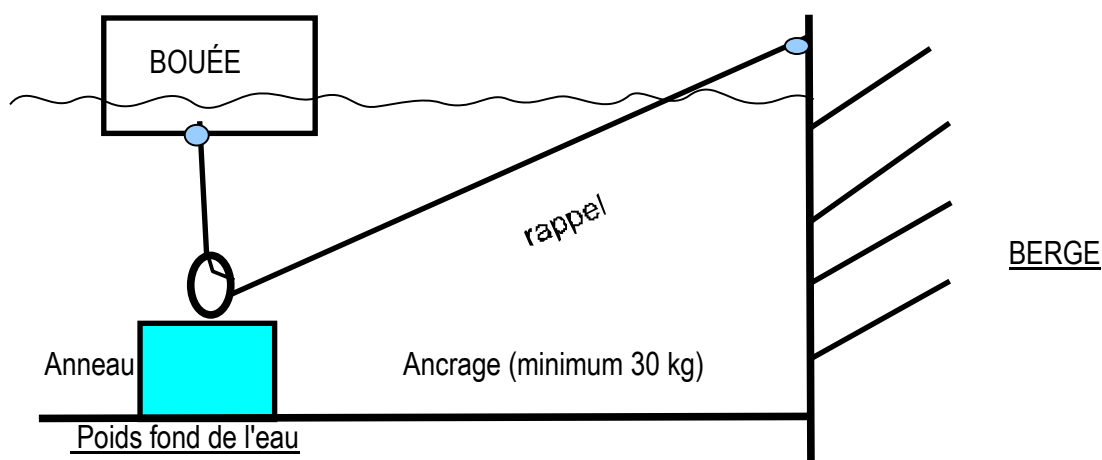
La société doit mettre à la disposition des arbitres une personne chargée d'assurer le maintien des barques au départ.

3° - PARCOURS

Obligation est faite de placer des bouées de 200 litres. Celles placées sur le parcours spécifiquement pour chaque catégorie doivent être retirées au fur et à mesure en fin de compétition.

Les clubs non-détenteurs de ces bouées ont toujours la possibilité d'en emprunter à ceux qui en possèdent, ou à la Ligue (Bouées gonflables avec compresseur d'air).

L'ancrage doit être fait sérieusement, avec un lien suffisamment solide afin d'éviter durant les courses le décrochage des bouées. Dans un milieu avec du courant, il est préférable de respecter le plan suivant :



Pour l'arrivée de toutes les courses (harpie y compris), installer 2 mires (1 sur chaque berge) afin de limiter l'angle d'arrivée. Installer la bouée sur la ligne délimitée par les 2 mires ou légèrement en AMONT mais jamais en AVAL.

INSTALLATION DES BASSINS

1° - CRITERIUMS

(Suivant le nombre de participants)

La société doit prévoir deux parcours très distincts : poussines et poussins d'un côté avec les minimales filles et garçons de l'autre, afin d'assurer deux courses en même temps.

Les parcours doivent être réalisés au moins une heure avant le départ pour en permettre le contrôle par les membres de la commission ou les personnes mandatées. Installer deux tables d'arbitrage. Mettre à la disposition des sociétés, deux bateaux, mais les sociétés peuvent également utiliser leurs propres bateaux.

Ensuite, lorsqu'une épreuve se termine, éclater les parcours pour les benjamines sur le parcours poussins rallongés et garçons sur le parcours minimales raccourcis.

2° - COURSES

Le bassin doit être installé et les parcours affichés une heure avant l'heure officielle pour en permettre le contrôle par les membres désignés par la Commission de Sauvetage.

3° - AMÉNAGEMENT

Pour permettre les départs aussi bien que les arrivées, la société doit dégager les abords sur 20 mètres en amont et en aval. Prévoir un amarrage distinct des barques.

4° - ARBITRAGE

Prévoir une installation correcte (exemple : fourgon, abri bâché d'environ 10m² sous 2 m de hauteur, bungalow... Etc.). Dans le cas d'une course à la journée, prévoir le repas des arbitres.

Protéger l'accès par des barrières afin d'assurer la tranquillité des arbitres qui officient. Ne permettre le passage des responsables de société que du côté de l'arbitre chargé des écritures, seul habilité à prendre en charge les renseignements des sociétés sans gêner la bonne marche de la compétition.

5° - PARCOURS

Le plan est affiché une heure avant l'heure officielle de départ dans le sens de la course.

Un autre plan réduit est donné pour la table des arbitres afin qu'ils puissent en prendre connaissance à tout moment de la compétition sans avoir à sortir de l'emplacement où ils officient.

Réaliser, si possible, des parcours simples et le plus en vue possible des spectateurs.

Pour la durée des parcours, se reporter au règlement édicté par la Fédération.

Attention :

En cas de vent violent, les parcours peuvent être modifiés et validés par la Commission de Sauvetage, en accord avec le président du jury désigné du jour.

SÉCURITÉ

Elle reste à la charge du club organisateur. Le règlement prévoit un bateau à moteur. Les clubs non-détenteurs de ce type de matériel ont toujours la possibilité d'en emprunter à ceux qui en possèdent. Pour les courses en ligne, prévoir deux bateaux à moteur. La liaison entre les bateaux et les arbitres s'effectue par talkie-walkie fournis par la Commission des Arbitres. Le bateau doit être constamment sur le parcours avec des gilets de sauvetage à bord ainsi qu'une trousse de 1^{er} secours.

En cas de crue ou fort courant, ne pas utiliser les balises et piles de ponts comme bouée en AMONT du fleuve (Virage à contre-courant).

Les Présidents de clubs doivent s'assurer par attestation sur l'honneur (parents pour les mineurs) que leurs compétiteurs savent nager, sinon prévoir un gilet de sauvetage au moins dans l'embarcation.

RECOMPENSES

1° - CRITERIUMS

Dans le cas d'un départ le matin, la société doit prévoir cette remise de récompenses à la fin de cette compétition afin de ne pas bloquer jusqu'au soir les jeunes rameurs qui ne concourent pas l'après-midi. Tous les participants doivent être récompensés, avec une distinction particulière pour le 1^{er} de chaque catégorie et doivent recevoir une boisson et une collation.

2° - COURSES RÉGIONALES

Remise des prix à la fin de la course et, si possible, sur un podium. Dans le cas d'une course à la journée, récompenser à 12 h. Le minimum à assurer est : une récompense à chaque premiers de chaque catégorie et à la totalité des concurrents cadets-cadettes, ainsi qu'un challenge général. Le déroulement d'une remise des prix reste à la charge du club organisateur, il doit juste en informer les arbitres pour avoir les classements sur papier en temps voulu.

Il est formellement interdit de donner de l'alcool en récompenses aux catégories inférieures aux seniors.

CHAMPIONNATS

1° - NAVIGATION MARINIÈRE

Le critérium des jeunes à l'harpie se déroule soit le samedi après-midi à 14h30, soit le dimanche matin à 10h, selon le choix du club organisateur, et approuvé par la commission.

Les inscriptions se font sur place jusqu'à 1h avant le début de la compétition, sous peine de non participation.

La remise des récompenses se fait à la fin de la compétition.

Le Championnat se déroule soit à 10h00 le dimanche matin, soit à 14h selon le choix du club organisateur approuvé par la commission.

Il débute par les cadettes/cadets.



L'inscription se fait également sur place jusqu'à 1h avant la compétition ou par mail, la veille, sous peine de non participation.

Inscriptions en hors course et mixtes autorisées.

La remise des récompenses se fait à la fin de la compétition.

RAPPEL DU RÈGLEMENT :

Mise en place des parcours avec bouées de 200 litres fixées selon plan du cahier des charges.

Parcours jeunes	POUSSINS	4 à 5 mn	à la rame		harpie classé avant rame
	BENJAMINS	5 à 8 mn	harpie ou rame		
	MINIMES	8 à 10 mn	harpie ou rame		
Parcours championnat	Cadet (tes)	8 à 10 mn		uniquement harpie	
	Féminines juniors & seniors	18 à 20 mn			
	Juniors et vétérans	22 à 25mn			
	Seniors	30 mn maxi			

Les parcours sont validés par la Commission de Sauvetage après une visite technique réalisée dans la semaine précédant la course.

LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE :

Doit suivre le plan du cahier des charges en ce qui concerne les différentes autorisations, placement des arbitres, affichages et autres. Prévoir pour la remise des prix un podium pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} (médaillés). Les clubs non-détenteurs de ce type de matériel ont toujours la possibilité d'en emprunter à ceux qui en possèdent, ou à la Ligue.

Prévenir la presse locale.

Assure le repas des arbitres désignés ce jour.

Fournie les récompenses pour tous les cadettes et les cadets en sachant que la Ligue assure celles des 3 premiers de chaque catégorie.

LA LIGUE ASSURE :

La sonorisation.

Les récompenses du championnat : 1 médaille aux 3 premiers équipages de chaque catégorie.

Les frais de dédommagement des arbitres désignés.

2° - VITESSE

Le critérium des jeunes se déroule durant le week-end suivant la décision de la ligue.

Les inscriptions se font sur place jusqu'à 1h avant le démarrage de la compétition ou par mail la veille, sous peine de non participation.

La remise des récompenses se fait à la fin de la compétition.

Le Championnat se fait sur la journée.

Pas d'inscription sur place mais une inscription faite au préalable pour permettre un tirage au sort.

Mixtes et hors course autorisés, seulement pour la participation au premier tour.

Remise des récompenses à la fin de la compétition.

LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE :

A la charge de la demande d'autorisation de buvette et assure celle-ci obligatoirement durant les deux jours.

Préviens la presse locale

Demande l'autorisation pour le branchement du point d'eau et également pour le point de branchement électrique qui concerne la buvette et la vidéo des arbitres (1kw – 220 V).

Installation de la Table d'arbitrage et fourniture d'un abri du type barnum.

Prend en charge le repas des arbitres désignés pour le dimanche.

La remise des prix se fait sur le site en cas de beau temps avec une estrade et un podium pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} (médaillés). Les clubs non-détenteurs de ce type de matériel ont toujours la possibilité d'en emprunter à ceux qui en possèdent, ou à la Ligue.

La remise des prix se fait dans une salle polyvalente ou un chapiteau en cas de mauvais temps et aux mêmes conditions.

Fournie les récompenses pour tous les cadettes et les cadets en sachant que la Ligue assure celles des 3 premiers de chaque catégorie.

Assure la mise au propre du site après le championnat.

Le bateau à moteur pour les arbitres contrôlant les bouées et les lignes d'eau

LA LIGUE ASSURE :

La mise en place de la vidéo de contrôle (Responsable du matériel vidéo) et du matériel informatique (chronométrage) (Commission des Arbitres)

La sonorisation et la fourniture des Talkies-walkies (commission des Arbitres)

Les récompenses du championnat : 1 médaille aux 3 premiers équipages de chaque catégorie.

Les frais de dédommagement des arbitres désignés.

Le repas pour les personnes ayant aidées à la pose et au démontage des lignes d'eau.

LES ARBITRES ASSURENT :

Les inscriptions, le tirage au sort, la définition des horaires, l'ordre des départs des courses.

LA COMMISSION DE SAUVETAGE ASSURE :

(Pour le site de St Pierre de Bœuf)

La demande du plan d'eau auprès de la Mairie du lieu de la compétition, le dossier est transmis après réception au club organisateur.

La mise en place et le démontage du balisage des 4 lignes d'eau : **Un membre de chaque club, participant à la compétition et situé dans un rayon de 50 kms autour de St Pierre de Bœuf, est dans l'obligation de participer au montage ou démontage des lignes d'eau.**

3° - GRAND FOND

Le Championnat se fait sur la journée. Inscriptions sur place 1h avant le début de la compétition ou par mail, la veille, sous peine de non participation.

Départ libre entre 2 marques (soit piquets, drapeaux, bouées, ...) distantes de 30m. Remise des récompenses à la fin de la compétition.

Parcours championnat :

10 H Cadettes, cadets, féminines juniors & seniors

parcours d'environ 1 heure

14 H Juniors, vétérans et seniors

parcours entre 1h15 et 1h30

LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE :

Doit suivre le plan du cahier des charges en ce qui concerne les différentes autorisations.

Prévient la presse locale.

Met en place la table d'arbitrage du départ et de l'arrivée.

Assure la sécurité avec deux bateaux moteurs.

Organise le déroulement complet de la remise des prix avec un podium. Les clubs non-détenteurs de ce type de matériel ont toujours la possibilité d'en emprunter à ceux qui en possèdent, ou à la Ligue.

Prend en charge le repas des arbitres désignés.

Fournie les récompenses pour tous les cadettes et les cadets en sachant que la Ligue assure celles des 3 premiers de chaque catégorie.

LA LIGUE ASSURE :

La sonorisation du départ et de l'arrivée

Les récompenses du championnat : 1 médaille aux 3 premiers équipages de chaque catégorie.

Les frais de dédommagement des arbitres désignés.



validation mars 2023